PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE CACOUNA

Le 9 juin 2014

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le neuvième jour de juin deux mille quatorze (2014) à 19h30, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

Présences:

| Gilles D'amours | #1 | présent |
|------------------|----|----------|
| Rémi Beaulieu | #2 | présent |
| Francine Côté | #3 | présente |
| Benoît Thériault | #4 | présent |
| Bruno Gagnon | #5 | absent |
| Suzanne Rhéaume | #6 | présente |

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

La séance est ouverte à 19h30, la mairesse, Madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et Madame Madeleine Lévesque, dir. gén. sec.-trés, rédige le procès-verbal.

2014-06-157.2 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 Session ordinaire 5 mai 2014
 - 3.2 Session extraordinaire 28 mai 2014
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Ratification des déboursés et adoption des comptes du mois
 - 4.2 Publicité Info-Dimanche
 - 4.3 Avis aux créanciers Dossier 9163-5078 Québec Inc.

- 4.4 Assurances collectives Renouvellement
- 4.5 Correspondance TransCanada
- 4.6 MAMOT Conformité de l'équilibration du rôle d'évaluation foncière 2014-2015-2016
- 4.7 Publicité Fondation louperivienne
- 4.8 FQM Congrès
- 4.9 Caisse Populaire du Parc et Villeray Accusé réception
- 4.10 Félicitations 40^{ième} anniversaire Club des 50+ de Cacouna
- 4.11 Formation PG Solutions
- 4.12 Contribution électorale et déclaration d'intérêts pécuniaires
- 4.13 Salaires personnel électoral
- 4.14 Programme de revitalisation
- 4.15 Correspondance Marie-Hélène Tremblay, attachée politique Entente Québec municipalités
- 4.16 MAMOT- Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
- 4.17 Ristourne Caisse Populaire du Parc et Villeray
- 4.18 Rapport du vérificateur T-4
- 4.19 Journal Epik Suite résolution du 5 mai 2014
- 4.20 MAMOT Subvention Fonds pour l'accessiblité

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 5.1 Rapport du service incendie
- 5.2 Achat radio Camion-citerne
- 5.3 CSST Imputation au dossier
- 5.4 Rapport de visite de prévention Caserne incendie
- 5.5 Contrat de travail Pompiers
- 5.6 Facture Isle-Verte 23 janvier 2014
- 5.7 Municipalité de St-Hubert Entente en prévention en sécurité incendie
- 5.8 Contrat Claude Lévesque

6. TRANSPORT

- 6.1 Municipalité Saint-Siméon Oléoduc
- 6.2 Videotron Installation de la tour

7. HYGIÈNE DU MILIEU

- 7.1 Bac à récupération à rembourser (5 bacs) blocs condos rue du Patrimoine
- 7.2 MDDELCC Demande d'information
- 7.3 MRC de Rivière-du-Loup Achats de bacs bruns
- 7.4 Détecteur de fuites

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 8.1 Rapport des permis de construction et certificats d'autorisation
- 8.2 CPTAQ- dossier 407415
 - -dossier 405234
 - -dossier 406832

- 8.3 Correspondance Claveau concassage et granulats Ltée
- 8.4 MRC de Rivière-du-Loup Résolution 2014-04-189C et règlement no 199-14 visant à modifier le règlement de contrôle intérimaire numéro 153-07 afin d'apporter certaines corrections et à introduire les dispositions sur les îlots déstructurés en zone agricole provinciale
- 8.5 MRC de Rivière-du-Loup Règlement no 200-14 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 147-06 relatif à la construction d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup
- 8.6 Procès-verbal Comité consultatif d'urbanisme du 27 mai 2014
- 8.7 Règlement no 71-14 Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 19-08-2

9. LOISIRS ET CULTURE

- 9.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou inc.
- 9.2 Rapport d'évaluation amiante Futur site de la bibliothèque
- 10. INFORMATIONS Prochaine réunion le 7 juillet 2014
- 11. AFFAIRES NOUVELLES
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

<u>2014-06-158.3 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 mai 2014 et de la séance extraordinaire du 28 mai 2014</u>

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le procès-verbal de la session régulière du 5 mai 2014 et celui de la séance extraordinaire du 28 mai 2014 soient adoptés en leur forme et teneur.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2014-06-159.4.1 Ratification des déboursés de mai 2014 et approbation des comptes du mois

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que les comptes pour la période du 1 au 31 mai 2014 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 277 811.25\$ à même le fonds général et de 9 063.53\$ à même le règlement d'emprunt no 34-10.

Que madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Madeleine Lévesque, dir. gén./ sec.-trés. soient autorisées à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. La dir. gén./sec.-trés. confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes.

<u>2014-06-160.4.2 Publicité – Info-Dimanche</u>

Suite à la résolution no 2014-05-137.4.18 du 5 mai dernier autorisant une publicité d'une page dans le journal d'Info-Dimanche qui sera publié en janvier 2015, il a été autorisé un montant de 1 000\$ plus taxes, par contre c'est un montant de 1 200\$ plus taxes qui est le coût réel de la dite publicité.

De plus, la MRC de Rivière-du-Loup remboursera un montant de 650\$ à toutes les municipalités qui achèteront une telle publicité.

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise une publicité d'une page dans l'album souvenir intitulé « leur histoire, leur succès » du journal Info-Dimanche qui sera publié en début d'année 2015 au coût de 1 200\$ plus taxes et accepte d'en défrayer les coûts immédiatement pour recevoir le rabais de 10%.

Cette résolution annule celle du 5 mai sous le numéro 2014-05-137.4.18

4.3 Avis aux créanciers – Dossier 9163-5078 Québec Inc.

Dépôt d'un avis aux créanciers dans le dossier 9163-5078 Québec Inc. pour la prolongation de délai supplémentaire soit jusqu'au 9 juin 2014 pour déposer une proposition.

4.4 Assurances collectives - Renouvellement

Reporté à une prochaine réunion pour étude.

4.5 Correspondance - TransCanada

M. François Poirier, président Oléoduc Énergie Est nous avise qu'ils vont soumettre leur projet d'oléoduc ainsi que les différentes composantes au BAPE.

<u>4.6 MAMOT - Conformité de l'équilibration du rôle d'évaluation foncière 2014-2015-</u> 2016

M. Bernard Guay, directeur général du MAMOT nous confirme que suite à notre dépôt du nouveau rôle d'évaluation foncière, lequel est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014, et ce, pour les exercices 2014, 2015 et 2016 qu'il résulte d'une équilibration faite en conformité avec l'article 46.1 de la Loi sur la fiscalité municipale et les dispositions règlementaires applicables.

2014-06-161.4.7 Publicité – Fondation louperivienne

Offre de publicité pour féliciter les jeunes de notre municipalité qui ont remporté un prix lors du gala de la Fondation louperivienne d'enseignement primaire et secondaire public qui a eu lieu le 30 mai dernier.

Il est proposé par madame Francine Côté et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de payer un format carte d'affaires au coût de 60\$ plus taxes au journal le St-Laurent-Portage pour féliciter nos jeunes qui ont remporté un prix au gala de la Fondation louperivienne.

2014-06-162.4.8 FQM - Congrès

Invitation à assister au congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités du Québec qui se tiendra du 25 au 27 septembre 2014 au Centre des Congrès de Québec.

Il est proposé par madame Francine Côté et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte que Madame Ghislaine Daris assiste au congrès de la FQM qui se tiendra du 25 au 27 septembre 2014 à Québec.

Que le conseil accepte de défrayer les frais d'inscription au coût de 650\$ plus taxes.

Que les dépenses encourues soient remboursées sur présentation de pièces justificatives.

4.9 Caisse Populaire du Parc et Villeray - Accusé réception

Monsieur Maurice Dionne, directeur général de la Caisse Populaire Desjardins du Parc et Villeray accuse réception de notre résolution adoptée le 5 mai dernier concernant la dénomination de la caisse populaire lors du regroupement des caisses populaires Desjardins du Parc et Villeray et de Viger. Il nous assure qu'elle sera déposée, pour information, au comité de travail formé pour la réalisation du regroupement des caisses populaires.

<u> 2014-06-163.4.10 Félicitations - 40ième anniversaire Club des 50+ de Cacouna</u>

Madame Maria Dégarie présidente du club des 50 ans et plus de Cacouna nous remercie sincèrement pour la participation monétaire que nous leur avons fait parvenir afin de souligner le 40^{ième} anniversaire du club.

Attendu que le conseil a appris que le club des 50+ de Cacouna fête son 40 ième anniversaire de fondation en 2014;

Attendu qu'un souper a eu lieu pour souligner cet anniversaire;

En conséquence,

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna félicite le club des 50 + de Cacouna pour son 40^{ième} anniversaire de fondation.

2014-06-164.4.11 Formation PG Solutions

Dépôt d'une soumission de formation pour les employés municipaux sur le logiciel de comptabilité de la municipalité.

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la soumission de PG solutions pour la formation et l'accompagnement du logiciel de comptabilité de notre municipalité pour un coût de 1 100\$ plus taxes.

Que les dépenses encourues soient remboursées sur présentation de pièces justificatives.

4.12 Contribution électorale, déclaration d'intérêts pécuniaires, déclaration de candidature

Dépôt de la déclaration de candidature de monsieur Benoit Thériault au siège numéro 4 en remplacement de monsieur René Voyer. De plus, M. Thériault a déposé sa déclaration de contribution électorale et sa déclaration d'intérêts pécuniaires.

2014-06-165.4.13 Salaires personnel électoral

Suite à la mise en candidature au poste de conseiller numéro 4,

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise le paiement des rémunérations établi pour l'exercice financier 2014 lors d'élections :

Présidente d'élection: 365.98\$

Secrétaire d'élection : 274.49\$

4.14 Programme de revitalisation

Dépôt de la liste des remboursements selon le programme de revitalisation de notre municipalité. Un montant de 9 178.41\$ est payable aux contribuables concernés.

4.15 Correspondance - Marie-Hélène Tremblay, attachée politique - Entente Québec municipalités

Madame Marie-Hélène Tremblay, attachée politique du cabinet du chef de l'opposition officielle accuse réception de notre résolution de mai dernier concernant l'entente Québec-Municipalités.

4.16 MAMOT - Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

M. Jocelyn Savoie pour le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire accuse réception de notre résolution d'avril dernier concernant la demande de défrayer les coûts de la formation obligatoire pour les élus en matière d'éthique et de déontologie, exigée par la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

Après analyse, le ministère ne peut donner suite à cette demande.

4.17 Ristourne Caisse Populaire du Parc et Villeray

Une ristourne de 1 683.76\$ a été versée au compte de la municipalité pour le partage des excédents de l'année financière 2013.

4.18 Rapport du vérificateur – T-4

Suite à la demande de vérification du T-4 de la directrice générale pour l'année 2012, la firme de vérificateurs de la municipalité soit la firme Deloitte dépose son rapport indiquant qu'un manque à gagner de 80 sous n'a pas été versé à l'employée concernée.

4.19 Journal Epik - Suite résolution du 5 mai 2014

M. Yvan Roy du journal Epik accuse réception de notre résolution concernant notre demande de publication du projet Oléoduc Énergie Est. Il espère que le conseil y verra l'importance d'y aller avec prudence, d'être bien informés, sur l'ensemble des aspects, avec des données complètes et comparées. Il souhaite pouvoir travailler en complémentarité avec nous, pour le bien-être de l'ensemble des Cacounois, sans hypothéquer les milieux sensibles où nous nous trouvons et qui, en plus de garantir la vie aux nombreuses espèces qui les fréquentent, dont la nôtre, présentent aussi un grand potentiel de développement.

4.20 MAMOT - Subvention - Fonds pour l'accessiblité

Dominique Jodoin, secrétaire générale du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire nous informe qu'en vertu de l'article 3.11 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30), le gouvernement a adopté un décret concernant une autorisation à la Municipalité de Cacouna de conclure une entente avec le gouvernement du Canada relativement au versement d'une aide financière dans le cadre du programme Fonds pour l'accessibilité.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Rapport du service incendie

Dépôt du rapport concernant le service incendie pour information.

2014-06-166.5.2 Achat radio - Camion-citerne

Suite à la demande de la brigade incendie de notre municipalité, une soumission a été déposée par Électronique Mercier pour un coût 1 361.24\$ plus taxes soit 1 565.08\$.

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise l'achat et l'installation d'un radio dans le camion-citerne de la brigade incendie de la Municipalité de Cacouna chez Électronique Mercier pour montant total de 1 565.08\$ taxes incluses.

5.3 CSST - Imputation au dossier

Un montant de 11 678.80\$ est imputé au dossier de la municipalité au 30 avril 2014 dû à l'accident de travail d'un pompier survenu lors de l'incendie du 23 janvier dernier à l'Isle-Verte.

5.4 Rapport de visite de prévention - Caserne incendie

M. Christian Provencher, technicien en prévention incendie de la MRC de Rivière-du-Loup nous transmet copie d'un rapport de visite de prévention à la caserne incendie de notre municipalité.

Un seul point à corriger, la caserne doit se munir d'une deuxième issue puisque la distance de parcours ainsi que l'aire de plancher sont trop grande pour être desservie par une seule issue.

Des procédures seront entreprises pour effectuer les travaux demandés.

<u>2014-06-167.5.5 Contrat de travail - Pompiers</u>

Dépôt du contrat de travail révisé des pompiers volontaires pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016.

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte le contrat de travail révisé des pompiers volontaires pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016.

Que toutes les résolutions concernant ledit contrat pour cette période soient annulées.

Que mesdames Ghislaine Daris mairesse et Madeleine Lévesque directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisées à signer pour la municipalité de Cacouna lesdits contrats avec les employés concernés.

5.6 Facture Isle-Verte - 23 janvier 2014

Ce point est reporté pour étude.

5.7 Municipalité de St-Hubert - Entente en prévention en sécurité incendie

M. Gilles Couture maire de la Municipalité de St-Hubert nous avise qu'il procède actuellement à l'évaluation de sa participation concernant le service de prévention en sécurité incendie. Il est très probable que leur municipalité se retire et sachant que ce retrait risque d'avoir un effet sur les quotes-parts ou sur l'organisation du service, il tenait à nous prévenir assez tôt afin de ne pas créer d'effet surprise dans ce dossier.

<u>2014-06-168.5.8 Contrat Claude Lévesque</u>

Dépôt du contrat de travail révisé de M. Claude Lévesque, chef pompier de notre municipalité, pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016.

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte le contrat de travail révisé de M. Claude Lévesque, chef pompier, pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016.

Que toutes les résolutions concernant ledit contrat pour cette période soient annulées.

Que mesdames Ghislaine Daris mairesse et Madeleine Lévesque directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisées à signer pour la municipalité de Cacouna ledit contrat avec l'employé concerné.

6. TRANSPORT

2014-06-169.6.1 Municipalité Saint-Siméon – Oléoduc

Dépôt d'une résolution adoptée le 5 mai 2014 par la Municipalité de Saint-Siméon concernant le projet de port pétrolier à Cacouna indiquant leur inquiétude face à ce projet de port pétrolier et d'oléoduc qui transporterait le pétrole de l'Alberta vers le Québec, et plus précisément à Cacouna.

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accuse réception de la résolution de la Municipalité de St-Siméon concernant le projet de port pétrolier à Cacouna.

6.2 Videotron - Installation de la tour

Mme Sarah Bouzaiane, gestionnaire des Affaires immobilières de Videotron, nous informe que le début des travaux d'installation de la tour est prévu pour le 15 juin 2014. Que la date d'entrée en vigueur du bail sera le 1^{er} juin 2014 et la fin du bail sera le 31 mai 2024. Le premier chèque du loyer suivra le 1^{er} juillet 2014 et couvrira la période débutant le 1^{er} juin 2014.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

2014-06-170.7.1 Bac à récupération à rembourser (5 bacs) blocs condos rue du Patrimoine

Attendu que le conseil de la Municipalité de Cacouna a reçu une demande verbale d'un groupe de citoyens indiquant vouloir se faire rembourser le coût d'achats de cinq bacs à récupération;

Attendu que ces citoyens avaient acheté un bac pour faire valoir le recyclage dont les bacs n'étaient pas fournis à leur condo respectif;

Attendu qu'un bac à chargement avant avait été prévu dans l'aire de stationnement des trois condos;

En conséquence,

Il est proposé par madame Francine Côté et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de rembourser les cinq bacs aux citoyens concernés au coût de 95\$ chacun et ce, si les bacs sont intacts.

7.2 MDDELCC - Demande d'information

M. Yannick Castel-Girard, analyste-stagiaire-secteur municipal du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous a expédié copie des demandes d'information adressé à Actuel Conseil Inc. concernant le projet de développement de Bourgoin & Dickner Inc.

7.3 MRC de Rivière-du-Loup - Achats de bacs bruns

M. Raymond Duval, directeur général de la MRC de Rivière-du-Loup nous a transmis copie d'un projet de résolution qui sera soumis à la séance du conseil de la MRC de Rivière-du-Loup le 19 juin prochain et avisant la SEMER qu'elle a l'intention d'acheter un nombre approximatif de 5 525 bacs bruns roulants qui seront refacturés aux municipalités en 2015.

2014-06-171.7.4 Détecteur de fuites

Dépôt de trois soumissions pour l'acquisition d'un détecteur de fuites :

L-Mic 1 550\$ taxes en sus X-Mic 4 500\$ taxes en sus X-Mic Lite 3 300\$ taxes en sus

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte l'achat d'un détecteur de fuites à Stelem de marque X-Mic au coût de 4 500\$ plus taxes et incluant :

- Le boîtier de réception à affichage à cristaux liquides;
- Alimentation piles lithium rechargeables
- Trépied + aimant + capteur de cloche et tiges de contact;
- Casque d'écoute haute fidélité;
- Manuel d'instructions en français;
- Valise de transport.

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport des permis de construction et des certificats d'autorisation

Les statistiques des permis généraux et certificats sont déposés au conseil pour information générale.

<u>8.2 CPTAQ - Dossier 407415</u>

Accusé réception de la demande d'autorisation du dossier 407415.

CPTAQ - Dossier 405234

La Commission de protection du territoire agricole du Québec a rectifié la décision du 14 août dernier dans le dossier 405234 et remplace le premier et le deuxième paragraphe du dispositif par les suivants :

-Autorise l'aliénation en faveur de Ferme Bernard Lebel 1990 Inc. d'une superficie de 4 500 mètres carrés, d'un emplacement faisant partie des lots 236 et 237 du cadastre de la Paroisse de Cacouna, de la circonscription foncière de Témiscouata, dans la municipalité de Cacouna.

- Autorise l'aliénation en faveur de Ferme Maillo, d'une superficie de 4 500 mètres carrés, d'un emplacement faisant partie du Lot 61, du cadastre de la Paroisse de Saint-Arsène, de la circonscription foncière de Témiscouata, dans la municipalité de Cacouna.

CPTAQ - Dossier 406832

La Commission de protection du territoire agricole du Québec nous informe que le 17 février dernier, ils nous transmettaient une lettre nous informant que la Commission suspendait l'étude de ce dossier dans l'attente d'une modification de la demande visant le Chemin d'accès sur le lot 244-p, du Cadastre de la paroisse de Cacouna, dans la Municipalité de Cacouna.

8.3 Correspondance - Claveau concassage et granulats Ltée

M. Vincent Bérubé a adressé une correspondance au propriétaire du lot 244-P indiquant que le comité consultatif d'urbanisme devait se réunir afin de finaliser le traitement de la demande.

<u>2014-06-172.8.3.1 Suivi demande 348199 CPTAQ lot 245 Carrière Claveau</u>

Considérant la demande de renouvellement pour l'exploitation d'une gravière et sablière sur le lot 245-P par l'entreprise Claveau concassage & granulats Ltée;

Considérant que le site a déjà été exploité et que le propriétaire demande à la CPTAQ un délai d'exploitation d'une durée de 10 ans;

Considérant que la demande est conforme à notre règlementation municipale;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna recommande à la Commission de Protection du territoire agricole le renouvellement d'autorisation pour l'exploitation d'une gravière et sablière sur le lot 245-P.

2014-06-173.8.3.2 Suivi demande 406832 CPTAQ chemin d'accès Carrière Claveau lots 244-P

Considérant le renouvellement d'une demande faite par l'entreprise Claveau concassage & granulats Ltée. à la CPTAQ;

Considérant que la demande vise un chemin d'accès (lot 244-P) pour le transport de matériaux granulaires provenant d'une gravière située sur le lot 32-P dans la municipalité de St-Arsène;

Considérant que la demande est conforme à notre règlementation municipale;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna recommande à la Commission de Protection du territoire agricole le renouvellement d'autorisation du chemin d'accès à la gravière et sablière sur le lot 245-P.

8.4 MRC de Rivière-du-Loup - Résolution 2014-04-189C et règlement no 199-14 visant à modifier le règlement de contrôle intérimaire numéro 153-07 afin d'apporter certaines corrections et à introduire les dispositions sur les îlots déstructurés en zone agricole provinciale

M. Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Rivière-du-Loup nous a expédié copie d'une résolution adoptant le règlement no 199-14 à la séance régulière du 17 avril dernier et visant à modifier le règlement de contrôle intérimaire numéro 153-07 afin d'apporter certaines corrections et à introduire les dispositions sur les îlots déstructurés en zone agricole provinciale.

8.5 MRC de Rivière-du-Loup - Règlement no 200-14 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 147-06 relatif à la construction d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup

M. Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Rivière-du-Loup nous a expédié copie d'une résolution adoptant le règlement no 200-14 à la séance régulière du 15 mai dernier et visant à modifier le règlement de contrôle intérimaire numéro 147-06 relatif à la construction d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup.

2014-06-174.8.6 Procès-verbal - Comité consultatif d'urbanisme du 27 mai 2014

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme tenu le 27 mai dernier.

Il recommande au conseil d'appuyer la demande de l'entreprise Claveau concassage et granulats Ltée auprès de la CPTAQ afin d'exploiter une gravière et sablière sur le lot 245-P, pour un délai de 10 ans ainsi que pour le renouvellement d'autorisation du chemin d'accès sur le lot 244-P.

Il a été recommandé d'accepter une demande de dérogation mineure afin de permettre deux usages principaux sur le terrain de M. Thériault. Le suivi sera fait à la prochaine réunion pour laisser le délai supplémentaire à la consultation.

Il est proposé par madame Francine Côté et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna adopte le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 27 mai 2014.

<u>2014-06-175.8.7 Règlement no 71-14 - Règlement modifiant le règlement de zonage numéro</u> 19-08-2

RÈGLEMENT N° 71-14 Règlement modifiant le règlement de ZONAGE numéro 19-08-2

- **RELATIVEMENT** à la modification des usages autorisés dans la zone 112-A

ATTENDU que la Municipalité de Cacouna a adopté le règlement de zonage numéro 19-08-2, le 02 mars 2009 et que celui-ci est entré en vigueur le 27 mars 2009;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU que la zone 112-A a actuellement une affectation uniquement agricole et d'industrie extractive;

ATTENDU que dans le cadre de l'aménagement du parc Kiskotuk une piste de vélo de montagne sera aménagée sur un des terrains de cette zone;

ATTENDU que ces aménagements exigent un usage récréatif extensif, lequel est conforme au schéma d'aménagement de la MRC mais pas à la réglementation municipale;

ATTENDU que le terrain visé n'est pas propre à l'agriculture et que c'est une bonne façon de redonner du prestige au secteur en périphérie du LET;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents,

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna adopte le règlement no 71-14 modifiant le règlement de zonage 19-08-2 comme suit :

Ajout à la grille des usages pour la zone 112-A de l'usage récréatif extensif.

9. LOISIRS ET CULTURE

2014-06-176.9.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou Inc.

Dépôt du rapport mensuel de madame Karine Boutin, agente de développement communautaire.

Il a été demandé de transformer le terrain de balle en terrain de soccer et un estimé des coûts a été fourni. Le conseil attend après la saison estivale pour effectuer de tels travaux.

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents,

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte que madame Boutin effectue les achats suivants :

- 2 foyers extérieurs qui serviront à la Saint-Jean-Baptiste au coût d'environ 130\$ plus taxes.
 - Renouvellement du permis alimentaire pour Place Soleil 33\$
 - Formation hygiène et salubrité manipulateur et gestionnaire 180\$
 - 2 permis de bar 168\$
 - Assemblée des partenaires Cosmoss 25\$
 - Achat de matériaux pour bancs extérieurs 85.81\$
 - Formation inscription de données site web par Django Blais 100\$ pour 4 pers.
 - Socan pour chansonnier du 23 juin 40.24\$
 - Matériel promotionnel St-Jean 144\$ plus taxes et transport
 - Inscription de 2 jeunes à arbitrage soccer récréatif 20\$
 - Formation RCR pour 2 monitrices de terrain jeux 50\$

9.2 Rapport d'évaluation amiante - Futur site de la bibliothèque

L'entreprise Lab'eau air-sol nous a fourni le rapport d'évaluation de l'amiante à la partie de rénovation de la bibliothèque municipale dans la sacristie de l'église et il n'y a aucune amiante qui a été détectée.

- 10. INFORMATIONS
- 11. AFFAIRES NOUVELLES
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2014-06-177.13 Clôture de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents :

Qu'advenant 21h10 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

| Madeleine Lévesque, dir. gén./sectrés. | Ghislaine Daris, mairesse | |
|--|---------------------------|--|
| ******* | ***** | |